



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**12/11/2025 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2025

**Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, conseillers municipaux.

**Excusé :** Mr Jean-Baptiste WILLAUME, donne pouvoir à Madame Christelle MASSON

**Absents :** Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Yves BESSEY

**ORDRE DU JOUR**

- Le procès-verbal du conseil municipal du 23/09/2025 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2025 21 D Signature convention de transport service fourrière animale**  
Madame le Maire donne à lire au conseil municipal le projet de convention de transport service fourrière animale.  
Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.
- **Délibération 2025 22 D Approbation du projet de charte 2026 – 2041 Parc naturel régional Livradois-Forez**  
Après lecture le conseil  
APPROUVE sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;  
PREND ACTE que l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts ;  
AUTORISE Madame le Maire à prendre tout actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.
- **Délibération 2025 23 D Repas des aînés – participation financière**  
Madame le Maire informe le conseil municipal que le repas des aînés se déroulera cette année le samedi 15 novembre 2025 à la salle des fêtes de la commune.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation financière pour le repas comme suit :
  - Gratuit pour les personnes âgées de 70 ans ou plus
  - 15€ pour les personnes âgées de 65 à 69 ans
  - 20€ pour les accompagnants ou conjoints dont l'âge est inférieur à 65 ans.



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ  
(Loire – 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**12/11/2025 - 20 heures**

- **Délibération 2025 24 D Approbation convention RPI 2025-2026**  
Madame le Maire indique au conseil qu'il convient de valider la convention RPI 2025-2026.  
Après lecture du projet de convention et délibération le conseil à l'unanimité décide :
  - D'approuver la convention RPI 2025-2026 et d'autoriser Mme le Maire à le signer
- **Délibération 2025 25 D\_Approbation du rapport de la CLECT du 16 septembre 2025 : fixation des nouveaux montants**  
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le rapport définitif de la CLECT qui s'est tenu le 16 septembre 2025 et d'approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation.
- **Délibération 2025 26 D Avenant n° 2 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire**  
Après en avoir délibéré par 9 voix pour le conseil municipal :
  - APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel, dit de référence, mis à jour à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée illimitée
  - APPROUVE l'avenant afférent,
  - AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.
- **Délibération 2025 27 D Adhésion à la convention de participation « « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire**  
Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide à l'unanimité :  
Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le CDG42 et la MNT;  
Article 2 :
  - d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé ».
  - d'instituer une participation financière à hauteur de 15€ brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2026
  - d'approuver la convention d'adhésion au service Protection sociale complémentaire entre la collectivité de Roche-en-Forêt et le CDG42.  
Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque santé du CDG42 selon les modalités définies ;  
Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et la MNT ;  
Article 5 : d'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, basée sur une tarification définie à partir du nombre d'agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC au 31 décembre de l'année n-1



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ  
(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**12/11/2025 - 20 heures**

Tranche d'effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC)	Montant
De 1 à 9 agents	25€ par an
De 10 à 29 agents	50€ par an
De 30 à 99 agents	75€ par an
De 100 à 249 agents	100€ par an
De 250 à 399 agents	150€ par an
A partir de 400 agents	250 € par an

Article 6 : de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Délibération 2025 28 D candidature à l'opération « 1 école / 1 table 2025/2026 »**  
Madame le Maire informe le conseil de la possibilité pour les écoles de candidatées à l'opération « 1 école / 1 table 2025/2026 ». Pour cette 5ème édition, 265 tables sont en jeu : à destination de 150 écoles affiliées USEP, 60 écoles affiliées UGSEL, et 50 écoles non affiliées. Les écoles gagnantes sont choisies par :
  - des commissions mixtes régionales pour les écoles USEP (Ligue régionale TT + Délégation régionale USEP) qui proposent une présélection à un jury national
  - une commission mixte nationale pour les écoles UGSEL (FFTT + UGSEL)
  - Une commission nationale FFTT pour les écoles non-affiliéesLes lauréats sont prévenus avant le 19 décembre 2025. Après paiement de la participation financière (par les écoles ou les communes), la livraison des tables se fait dans les écoles en février/mars 2026. Sans paiement d'une école au 1er mars 2026, la table sera attribuée à une autre école candidate non dotée. Reste à charge de 250 € pour les écoles affiliées USEP-UGSEL (soit 20% du prix public), et de 350€ pour les écoles non affiliées, avec contribution possible des communes/intercommunalités ou d'autres partenaires. Livraison gratuite de tables fixes Cornilleau « Campus » customisées à l'effigie de cette opération, à visser au sol dans la cour de récréation de chaque école lauréate. Suite au « challenge des récréations » (action SOP), la FFTT offre en complément un kit pédagogique comprenant 4 raquettes outdoor + 1 boîte de 6 balles outdoor, un guide pédagogique, et l'affiche de l'opération aux écoles dotées ayant envoyé leurs résultats. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de s'engager à payer le reste à charge si l'école de Roche-en-Forêt est sélectionnée.

- Questions diverses**
  - Madame le Maire informe le conseil qu'une décision modificative du budget a été prise suite à un dépassement de crédit du chapitre 16 de 297€.
  - Madame le Maire indique au conseil que la subvention amende de police pour la sécurisation du bourg a été reçue. Le devis a été validé auprès de l'entreprise Signature.
  - Madame le Maire donne à lire le devis de l'entreprise les Roches du temps pour la réparation de la croix du Fau. Un autre devis est en cours.



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ  
(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**12/11/2025 - 20 heures**

- Le conseil est informé que l'expert d'assurance sera en mairie le 13 novembre pour finaliser le dossier suite tornade.
- Monsieur Laurent GRIOT fait un point sur le dossier préau. Suite à la rencontre de l'entreprise Libercier les travaux sont fixés pour les vacances de février. Il est décidé à l'unanimité que les plots seront faits à ras du goudron.
- Les fiches patrouilles et ouvrage d'art sont données à la commission voirie pour retour avant le 5 décembre. L'entreprise l'entretien du haut Forez sera contactée pour les abords des ponts.
- Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR fait un point sur le personnel communal suite à l'entretien de fin de période. Des achats vont être effectués, l'achat d'un meuble pour la garderie est décidé.
- Madame le Maire donne à lire le mail de l'association une idée du partage « atelier bien être et santé » qui demande une lettre d'engagement. Il est décidé de répondre favorablement mais de ne pas engager le prochain conseil municipal.
- Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise Abiescence a fini les travaux de coupe sur la commune. Le tableau récapitulatif est donné à lire.
- Le conseil est informé que l'entreprise BEALEM a mis fin au contrat de maintenance au 1<sup>er</sup> janvier 2026(chauffage salle des fêtes et Eglise). Une nouvelle entreprise devra être trouvée.
- Suite aux problèmes signalés sur les dernières locations de la salle des fêtes l'entreprise BEALEM est intervenue pour le chauffage et le lave-vaisselle a été essayé et fonctionne normalement.
- Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent valider le devis de l'entreprise l'art du pinceau pour la rénovation des menuiseries de la salle des fêtes. Le devis s'élève à 6114.84€ TTC. Le conseil vote pour à l'unanimité.
- Il est rappelé au conseil que le mode de scrutin va changer pour les élections municipales. Une note de synthèse est envoyée à tous les conseillers.
- Madame le Maire demande aux commissions qui le souhaitent de fournir un article pour le bulletin municipal 2026 avant la fin du mois de novembre.
- Il est rappelé que la commémoration de l'armistice du 11 novembre se déroulera le samedi 15 novembre sur Lérigneux puis sur Roche-en-Forêt. Les flyers pour boîtierage sont distribués.
- Il est décidé de fixer les vœux du maire au vendredi 9 janvier 2026 à 20h.

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée pour le 10 décembre à 20h.*

Approuvé le 10/12/2025, à Roche-en-Forêt

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jean-Yves BESSEY

